

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2950

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2012

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Madame David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palaja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconèche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhlich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

Séance publique du 16 avril 2012**Délibération n° 2012-2950**

commission principale : urbanisme

objet : **Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2012**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon est membre de droit de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise qui apparaît comme le socle des connaissances territoriales de l'ensemble des 35 partenaires qui constituent l'agglomération lyonnaise. Cette structure participe également à la mise en œuvre effective des politiques publiques de la Communauté urbaine, notamment dans les domaines de l'aménagement et du développement urbain assurés par cette association.

Par délibération n° 2011-2202 du 18 avril 2011, le Conseil de communauté a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement (cotisation annuelle comprise de 25 000 €) d'un montant de 4 885 190 € au profit de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise pour l'année 2011.

Bilan d'activités pour 2011

L'activité de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise pour l'année écoulée fait état de plusieurs faits marquants dans lesquels la Communauté urbaine a été, soit partenaire de l'Agence, soit associée à la démarche menée par cette dernière :

- révision simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) pour le quartier de Lyon-Confluence : lancement du programme de révision au travers de 6 ateliers thématiques sur le diagnostic et les enjeux,
- atelier Habitat dans le cadre de l'Observatoire de l'habitat,
- publication du rapport "paroles d'acteurs" et organisation du colloque Fédénatur en juin 2011,
- assistance au montage des 7° rencontres nationales des schémas de cohérence territoriale (SCOT) à Lyon pour les 11 SCOT de l'agglomération les 30 juin et 1er juillet 2011,
- organisation de la rencontre des Présidents de SCOT le 13 mai 2011,
- réalisation du cahier des charges et du lancement des consultations dans le cadre du G4 et de la métropolisation,
- réalisation du diagnostic et des scénarii pour le plan de sauvegarde du Vieux Lyon,
- présentation des études sur les lignes fortes de transports en commun sur l'A7 et A8,
- suivi du concours concernant la réhabilitation des prisons de Saint Paul et Saint Joseph,
- finalisation du cadrage urbain de la caserne Raby,
- expertises urbaines et réalisation de schémas de référence sur le territoire de l'agglomération (Lyon 7° nord, Lyon 8°, Etats-Unis Paul Santy, Arsenal Saint Priest, Sept chemins, Caluire et Cuire, Feyzin, Alai),

- obtention du 1er prix Imagina Awards 2011 sur le film en 3D "De la ville industrielle à la ville post-carbone",
- organisation du club Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) international sur les stratégies urbaines des bailleurs de fonds,
- accueil d'une vingtaine de délégations étrangères (Sao Paulo et Tripoli).

Programme d'activités pour 2012

Pour l'exercice 2012, le programme d'activités (annexe 1.1 actualisée) proposé par l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise concerne les principaux axes suivants : la vigilance sur l'observatoire-prospectif du territoire et sur l'urbanité pour développer une approche plus qualitative et transversale de l'observation urbaine ; la métropolisation avec les démarches G4, inter-SCOT et la mise en œuvre des orientations du SCOT, la révision du PLU de la Communauté urbaine, dans une démarche de développement durable, les projets de qualité urbaine sur l'ensemble de l'agglomération (Nord Isère, Saint Exupéry, ouest lyonnais, tronçon ouest du périphérique -TOP-, est lyonnais, Confluence et Part-Dieu), ainsi que l'internationalisation de la métropole lyonnaise au travers de diverses manifestations et productions.

Par la présente délibération, il est proposé :

- de poursuivre le soutien des actions conduites par la l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise,
- d'approuver les grandes orientations du programme partenarial de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise pour l'année 2012,
- d'autoriser monsieur le Président à signer la convention annuelle formalisant le soutien de la Communauté urbaine pour la réalisation des activités de l'association sur l'exercice 2012.

Pour permettre à l'association de mener à bien son programme de travail arrêté avec les partenaires de la structure, il est proposé au Conseil de communauté d'attribuer, pour 2012, une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 010 376 €. Cette subvention sera complétée de la cotisation annuelle versée par la Communauté urbaine pour un montant de 25 000 € dans une délibération présentée à ce même Conseil.

Par ailleurs, un accompagnement de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise par la Communauté urbaine sur la période de 2012 à 2015 est envisagé compte tenu de la nécessité de mener à bien la révision du plan local d'urbanisme (PLU) d'ici au 31 décembre 2015. En effet, cette révision va constituer une réelle opportunité de redéfinir un projet politique de développement et d'aménagement durable partagé qui participera à la mise en œuvre des politiques communautaires pour les 10 prochaines années.

La démarche d'évolution de ce document cadre va constituer un saut qualitatif et quantitatif considérable et va s'inscrire dans un environnement profondément renouvelé à la fois par le SCOT récemment approuvé (16 décembre 2010) et par la loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 (dite Grenelle 2) qui nécessitera d'intégrer de nouveaux concepts et obligations (maîtrise de l'énergie, biodiversité, réduction des gaz à effet de serre -GES-). En outre, la révision du PLU permettra une autre évolution majeure : l'intégration des données et des orientations aujourd'hui contenues dans le PLH.

De plus, de nouvelles communes ont intégré la Communauté urbaine depuis 2005 (Givors, Grigny, Lissieu) avec des PLU qui ne sont pas au format communautaire et qu'il faut faire évoluer. Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale laisse présager l'intégration d'une nouvelle commune durant la révision générale du PLU avec des documents d'urbanisme qu'il conviendra également de reprendre.

Enfin, la déclinaison territoriale du futur projet politique d'agglomération du PLU devra nécessairement se faire à des échelles spatiales compatibles avec le SCOT afin de traduire l'expression dynamique du concept de compatibilité du PLU.

Trois échelles territoriales seront à l'œuvre au sein du futur PLU :

- l'échelle d'agglomération, existante dans le PLU actuel,
- l'échelle du bassin de vie qui constitue une nouvelle échelle fondatrice (expression de la multipolarité du SCOT) pour la constitution du PLU car elle sera le cadre de référence intermédiaire pour définir le droit des sols avec lequel l'échelle communale devra être cohérente (ex. : bassin de vie : Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Meyzieu et Jonage),

- l'échelle communale, existante dans le PLU actuel.

Chaque échelle devra donc faire l'objet de production d'un projet de territoire, qui sera traduit par la suite en droit des sols et donc faire l'objet de processus de construction et de validation politique adapté.

Les conditions de mise en œuvre devront se faire sur la base d'un planning répondant à une obligation réglementaire dont le terme est prévu au plus tard au 31 décembre 2015.

Cette entrée en phase pré-opérationnelle va nécessiter, à titre exceptionnel, que l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise mobilise des moyens d'assistance et d'accompagnement complémentaires afin d'assurer la maîtrise d'œuvre de la révision des documents d'urbanisme de planification pour le compte de la Communauté urbaine.

Une subvention exceptionnelle de 200 000 € par an a déjà été attribuée à ce titre par la collectivité sur les exercices 2010 et 2011.

Le principe et le montant des subventions susceptibles d'être versées seront déterminés annuellement par délibération du Conseil selon le planning et les modalités suivantes afin de gérer la montée en charge de l'activité de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise sur la révision du PLU de la Communauté urbaine de Lyon :

- 2012 : renforcement de l'équipe dédiée à la révision du PLU grâce à la création de 4 postes d'urbanistes, d'1 poste de chargé d'études patrimoine et d'1 poste de cartographe (335 k€),

- 2013 : financement des 6 postes précités et création d'1 poste de rédacteur du rapport de présentation (445 k€),

- 2014 et 2015 : financement des 7 postes précités (445 k€ en 2014 et 445 k€ en 2015).

La participation de la Communauté urbaine de 5 035 376 € (cotisation annuelle comprise) représente 62,30 % du budget total de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise qui s'élève, pour l'année 2012, à titre prévisionnel, à 8 082 376 € répartis entre les principaux postes de charges et de produits suivants :

Estimatif 2011		Prévisionnel 2012	
Libellé	Montant (en €)	Libellé	Montant (en €)
achat et charges externes	1 233 732	achat et charges externes	1 150 054
impôts, taxes et versements assimilés	650 588	impôts, taxes et versements assimilés	649 600
salaires et traitements	4 149 004	salaires et traitements	4 325 430
charges sociales	1 762 330	charges sociales	1 858 092
dotations aux amortissements	54 000	dotations aux amortissements	43 400
dotations aux provisions	0	dotations aux provisions	54 800
frais financiers	1 000	frais financiers	1 000
Total dépenses 2011	7 850 654	Total dépenses 2012	8 082 376
subvention totale Communauté urbaine dont :	4 885 190	subvention totale Communauté urbaine dont :	5 035 376
- subvention de fonctionnement (locaux, personnel, informatique)	613 190	- subvention de fonctionnement (locaux, personnel, informatique)	607 817
- participation financière	4 072 000	- participation financière	4 067 559

- participation exceptionnelle pour révision du PLU de la Communauté urbaine de Lyon	200 000	- participation exceptionnelle pour révision du PLU de la Communauté urbaine de Lyon	335 000
- cotisation annuelle	25 000	- cotisation annuelle de la Communauté urbaine de Lyon (délibération ultérieure)	25 000
subventions et cotisations autres membres de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise	2 444 625	subventions et cotisations autres membres de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise	2 507 000
contrats spécifiques	460 000	contrats spécifiques	480 000
produits financiers	6 000	produits financiers	5 000
autres produits (transferts de charges, etc.)	54 839	autres produits	55 000
Total recettes 2011	7 850 654	Total recettes 2012	8 082 376

La subvention de 607 817 € comprend la mise à disposition de l'Association de moyens à titre onéreux pour l'exercice 2012, notamment la mise à disposition de personnels et de locaux communautaires.

En outre, la valorisation financière des moyens mis à la disposition de l'Association à titre gratuit pour l'exercice 2012 (annexe n° 4) fait l'objet d'une actualisation à la date du 1er janvier 2012 et s'élève à 34 162,98 € pour l'exercice présent.

A la signature de la présente convention, 40 % de la subvention totale votée sera mandatée sur appel de fonds dans le mois suivant la réception, par la Communauté urbaine, de la demande d'acompte de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise. Les 60 % restants feront l'objet d'un échelonnement au cours de l'exercice 2012, conformément aux dispositions prévues à l'article 6 de la convention annuelle ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 675 376 € au profit de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise pour l'année 2012,

b) - l'attribution d'une participation exceptionnelle d'un montant de 335 000 € sur l'exercice 2012 au titre de l'accompagnement de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise dans sa mission de révision du plan local de l'urbanisme de la Communauté urbaine de Lyon,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - opération n° 0P06O0216 - compte 6574 - fonction 824.

4° - Les recettes correspondant au remboursement des rémunérations des agents mis à disposition à l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, pour un montant prévisionnel de 311 930 €, seront inscrits au budget principal - exercice 2012 - opération n° 0P28O2401 - compte 708 48 - fonction 824.

5° - Les recettes correspondant au remboursement des loyers et des charges relatifs aux locaux communautaires mis à la disposition de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, pour un montant prévisionnel de 261 724,36 €, seront inscrits au budget principal - exercice 2012 - opération n° 0P28O1580 - compte 752 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.